

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Danièle HORTALA, doyenne d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (11) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Martine JEUNE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Thomas ROBERT, Nathalie GIRARD, Fabien ROURE, Clarisse CHAPOT

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

Date convocation : 16/03/2026

**1 ► ELECTION DU MAIRE**

*Considérant* que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*Vu* le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

*Vu* les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour Monsieur Michel ROCHE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

↳ élit Monsieur Michel ROCHE, Maire de la commune de SAILLANT

↳ installe Monsieur Michel ROCHE en qualité de Maire de la commune de SAILLANT

↳ autorise Monsieur Michel ROCHE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus*

*Au registre sont les signatures,*

*Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance  
Yohann CARRET

Le doyen d'âge,  
Danièle HORTALA

